

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 21 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 14 décembre 2020.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : **15** Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Catherine LEYNON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Simone GUICHARD (donne son pouvoir à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Philippe BOUNIARD)

Absents : Pas d'absent

M. Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire

**Objet : Approbation du règlement et de la convention d'utilisation de la salle polyvalente**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que la commune d'ALBA LA ROMAINE met à disposition des associations ou des particuliers la salle polyvalente, située 145 chemin de St Martin à ALBA LA ROMAINE, pour pratiquer des activités culturelles, de loisirs, des réceptions familiales, des réunions.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente d'ALBA LA ROMAINE tel qu'annexés à la présente délibération.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :


- APPROUVE le règlement et la convention d'utilisation de la salle polyvalente, annexés à la présente délibération,

- PRÉCISE que ce règlement et cette convention entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> Février 2021.

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 décembre 2020

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 22 décembre 2020  
Le Maire  
Pierre LAUAGNET



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

**31 DEC. 2020**